

**Conseil municipal | Séance du 26 juin 2025**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2025-06-26-11 | Dotation politique de la ville 2025 (DPV 2025) - Projets rénovation des toitures scolaires et bâtiments communaux - Demande de subvention**  
**Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 20 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Madame Karine Pégion donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

**Etaient excusé·es :**

Madame Virginie Safe.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur David Fontaine

**Exposé des motifs :**

Monsieur le Préfet a informé Monsieur le maire de Saint-Etienne-du-Rouvray par un courrier du 7 avril 2025 que la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray était retenue pour bénéficier de la Dotation politique de la ville 2025.

Les projets financés par cette dotation doivent répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030 porté par la Métropole Rouen Normandie.

Ils concernent les quartiers prioritaires définis par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, soit pour Saint Etienne du Rouvray, les quartiers : Château-Blanc, Thorez - Grimau, Hartmann - La Houssière et Buisson - Gallouen. Le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées pourra être non seulement celui du quartier précité mais également celui des zones à la périphérie de celui-ci, dès lors que conformément à la logique de « quartier vécu » ces équipements et actions profitent aux habitants des quartiers politiques de la ville (QPV).

A l'occasion du comité interministériel de la ville (CIV) qui s'est tenu le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes, le gouvernement a initié la mise en œuvre du plan « Quartier 2030 » et présenté un plan d'action qui vise notamment à améliorer l'accès aux services publics et aux politiques publiques dans les quartiers prioritaires de la ville.

Il est donc nécessaire de prioriser en 2025 les projets qui répondent aux priorités fixées par le CIV, notamment les opérations d'investissement qui permettent d'améliorer les services publics locaux dans le domaine éducatif, de la petite enfance (crèches), de l'accès aux soins (centres de santé) et du sport.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La circulaire ministérielle n°ATDB2506163 du 28 février 2025 relative à la dotation politique de la ville 2025,

**Considérant :**

- Le projet de ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Les objectifs prioritaires définis par la convention cadre du contrat de ville adoptés par la Métropole Rouen Normandie pour la période 2024-2030,
- Les priorités fixées par le CIV du 27 octobre 2023,
- L'opération de rénovation des toitures des bâtiments scolaires et des gymnases situés en quartiers prioritaires de la ville,
- Le coût global estimatif du projet estimé à 1 800 002 € HT et 2 160 002,40 € TTC,
- La possibilité pour cette DPV 2025 de solliciter un montant de 750 000 € pour la totalité de l'opération, soit un taux de participation à hauteur de 41,67 %,

**Décide :**

- De solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation politique de la ville 2025 d'un montant de 750 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur David Fontaine

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 27/06/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250626-lmc139434-DE-1-1

Affiché ou notifié le 30 juin 2025